Vacances Musicales Toussaint 2017 / Hiver-Printemps 2018

BAUGE (Maine et Loire)

Les arts en fête et en musique

7/12 ans

Musique et arts plastiques

Réf : 098 001 01

Adresse du centre
Séjour vacances musicales fnacem
Centre Musical du Moulin de Fougère
Route de Pontigné - 49150 BAUGE

Cadre de vie
Au coeur de l'Anjou, à 2 heures de Paris, le centre musical est situé à la périphérie du bourg de Baugé, dans un espace composé de prairies, de bois et d'un petit étang.

Centre d'accueil confortable, aéré et lumineux. Chambres de 6 lits, nombreuses salles d'activités et de musique, studios de répétition. Restaurant panoramique.
Matériel musical disponible : pianos, batterie, instrumentarium de percussions.

Situation géographique
Carte Michelin n° 64 - A 18 km au sud de La Flèche et 33 km au nord de Saumur, par la D.938, au carrefour avec la D766 (axe Tours-Angers).

Voyage départ/retour
Si vous avez choisi un départ collectif, vous recevrez une semaine avant le départ une convocation vous indiquant l'ensemble des éléments liés au transport.

Si vous avez choisi d'accompagner votre enfant au centre, vous recevrez également une convocation vous précisant l'adresse, le téléphone du centre ainsi que l'heure d'arrivée souhaitée.

Nos réalisations proposent aux enfants et jeunes des vacances de qualité dans un climat de sécurité physique et affective. Elles leur permettent de découvrir des activités culturelles ou de partager leur passion de la musique dans un contexte de vie collective qui respecte l'intimité et favorise l'autonomie de chacun. Elles sont placées sous la double responsabilité d'une direction générale et d'une direction artistique. Tous nos séjours sont mixtes, et encadrés par des animateurs musiciens.

Organisation du séjour
Chaque enfant vivra les activités spécifiques du séjour choisi. Certaines activités (notamment musicales) seront communes à l'ensemble des séjours. Un spectacle ou des animations, mettant en valeur la complémentarité des différents modes d'expression artistique, seront réalisés par tous les enfants, en fin de séjour.

Effectif
8 à 12 participants de 7 à 12 ans, répartis en groupes d'âge.

Programme musical commun à tous les séjours
2 à 3 heures par jour.

- **Atelier initiation** (pour les enfants non instrumentistes), à partir de percussions mélodiques et rythmiques : *découverte du monde sonore, jeux d'écoute, découverte des instruments...*

- **Atelier vocal** pour tous :
  > *technique vocale*
  > *chansons, canons,*
  > *chant choral (tous répertoires).*

- **Ateliers instrumentaux** : par familles d'instruments et en petits ensembles instrumentaux (tous répertoires, tous niveaux) : *approche de la musique d'ensemble, déchiffrage, justesse, rythme, musicalité,...*

Atelier orchestre, en fonction des niveaux et de la répartition instrumentale :
> *déchiffrage collectif,*
> *approfondissement par pupitres,*
> *mise en commun (travail collectif de mise en place et interprétation).*

Loisirs communs à tous les séjours :
- Tennis municipal (600 m à pied)
- Jeux d'extérieur, promenades
- Découverte de l'environnement : musée, lieux historiques, forêt,...

Musique et arts plastiques

Un séjour haut en couleurs, pour mettre la main à la pâte, et faire vibrer la matière.
En complément des activités musicales et de loisirs communes, l'**atelier arts plastiques,** encadré par un animateur spécialisé, proposera **:**
> *initiation, découverte ou approfondissement des techniques (dessin, modelage, peinture) ; atelier marionnettes...*

Le secteur vacances de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Vacances musicales fnacem de la Ligue de l'enseignement
Adresse postale : 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - France - Tél. 01 43 58 98 50 - Fax. 01 43 58 97 07
E-mail : fnacem@laligue.org - site Internet : http://www.vacances-pour-tous.org

Siège social : 3 rue Récamier - 75341 PARIS CEDEX 07 - Inscrit au registre des Opérateurs de Voyages et Séjours : certification d'immatriculation IM075100379 - Agréments : agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - CGOL - Agrément ministère du Tourisme n° AG-075-95-0063. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi : agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04. Reconnue d'utilité publique par décret du 31/5/1930. Concession de service public du ministère de l'Éducation nationale par décret du 8/1/1985 - Membre actif: UNAT - WYSE-TC - OITS - Membre associé d'Atout France - TVA : FR 06 775 666 415 - Siret : 775 666 415 00010 - NAF : 9499 Z.

Informations pratiques

1. Vie collective

Les jeunes s'engagent à participer aux activités proposées et à respecter les consignes formulées par l'équipe d'encadrement. Nos équipes pédagogiques (directeur, adjoint musical, animateurs) sont recrutées soigneusement et font l'objet d'une évaluation constante. Nos animateurs sont des jeunes musiciens (de niveau fin d'étude de conservatoire), répondant par ailleurs aux exigences des normes d'encadrement exigées par Jeunesse et Sports (un animateur pour 12 participants, 80 % diplômés BAFA ou en cours de formation).

L'équipe a pour mission d'assurer la sécurité de tous, un bon équilibre et une bonne hygiène de vie, le respect des rythmes de vie de chacun (lever et coucher échelonnés notamment) en ménageant des temps de liberté.
Le centre de vacances reste pour nous une expérience privilégiée de vie collective permettant l'apprentissage du respect des autres et de leur différence.

2. Courrier

Nous veillerons à ce que vos enfants vous écrivent au moins une fois par semaine En retour, ils espèrent recevoir autant de nouvelles. Pensez à leur fournir des enveloppes timbrées qui faciliteront la correspondance.

3. Téléphone

Il est possible d'appeler son enfant sur place (ou d'être appelé par lui ; auquel cas à ses frais et seulement depuis une cabine ou un point phone ; or peu de centres en sont équipés).
Nous vous demandons cependant de limiter vos appels au strict nécessaire. En effet, les directeurs de centres de vacances assurent eux-mêmes leur secrétariat, mais doivent en priorité consacrer leur temps à l'organisation et au contrôle des activités et de la vie quotidienne. Ils ne peuvent donc tenir "un standard téléphonique". De plus, en raison des activités et de l'étendue du centre, nous ne pourrons pas systématiquement mettre les parents en communication avec leur enfant.

4. Argent de poche

D'une manière générale, si l'organisation des centres ne réclame aucun supplément de prix sur place, il est cependant de tradition de donner de l'argent de poche aux enfants : cela leur permet d'apprendre à gérer pour les plus jeunes, de préserver une indispensable autonomie pour les plus grands.
Nous insistons pour que la somme remise reste raisonnable (un montant de 10 € par semaine nous paraît largement suffisant).

Il est vivement recommandé de déposer son argent au bureau du directeur car la direction du centre ne peut, en aucune façon, répondre de l'argent que le participant pourrait conserver par-devers lui et décline à l'avance toute responsabilité en cas de disparition.

5. Soins médicaux

Vous recevrez une fiche sanitaire que vous devrez remplir avec soin et remettre au directeur du séjour ou au responsable du convoyage au départ. Cette fiche sanitaire sera transmise au directeur du centre puis confiée à l'assistant sanitaire chargé de surveiller l'état de santé de votre enfant.
Dans l'intérêt de votre enfant, veuillez noter les dates de vaccinations obligatoires et leurs rappels, la mention des antécédents pathologiques ainsi que les traitements éventuels en cours (merci de nous fournir en ce cas une prescription médicale et les médicaments en nombre suffisant pour la durée du séjour).

6. Assurance

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. **En conséquence, vacances musicales fnacem décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration**.
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

7. Instruments de musique

Nous vous rappelons que les instruments ne sont pas fournis hormis le matériel instrumental pour l'initiation musicale et les pianos.
Les instrumentistes se muniront donc de leur instrument et de leur pupitre (marqué à leur nom).
Pour les cordes, n'oubliez pas un jeu de cordes de rechange et de la colophane, pour les instruments à anches, quelques anches de rechange et pour les cuivres, une burette d'huile. Nous apporterons le plus grand soin aux instruments (pièce adaptée pour leur rangement).

Nous souhaitons à vos enfants et jeunes un excellent séjour.